

Question présentée par la députée :

M^{me} Xhevrie Osmani

Date de dépôt : 23 juin 2022

Question écrite urgente

Reconduction et externalisation de services

En date du 26 avril 2022, l'Etat de Genève publiait un appel d'offres pour 3 services (lots) :

- la distribution interne du courrier de l'administration cantonale ;
- la distribution interne de la police ;
- la distribution de l'équipement de la police.

D'une part, le courrier de la police et de l'administration contient des documents confidentiels et sensibles qui doivent être traités avec la plus grande rigueur. Afin d'observer cette confidentialité avec précaution, seuls des employés de l'Etat devraient être amenés à effectuer ce type de tâches. D'autre part, il s'agit de postes de travail qui sont précieux lors des procédures de reclassement (article 21, alinéa 3 de la loi sur le personnel, LPAC B 5 05), lors de reconversions professionnelles par exemple. Ce type de postes constitue une possibilité de réorientation pour des fonctionnaires atteints dans leur santé physique ou psychique ne pouvant plus assumer leur poste de policier, par exemple.

Le Conseil d'Etat entreprend-il de privatiser discrètement des tâches de l'Etat sans en référer au pouvoir législatif ni aux associations représentatives du personnel ?

En date du 31 mai 2022, l'Etat de Genève publiait un appel d'offres pour plusieurs services (5 lots) :

- prestations de sécurité, d'accueil et de surveillance, contrôle d'accès, interventions, incendie et évacuation, interventions sur alarmes,

secourisme, rapport d'activité et main courante pour les entités suivantes : DF, OCP, OCPM, SPMi, Domaine de Lullier (CFPne et HEPIA).

Comme pour la privatisation de la distribution interne du courrier de l'administration cantonale et de l'équipement de la police, les questions de transparence de processus, de privatisation, de la perte de postes adaptés pour des reclassements internes et de la confidentialité de ses tâches se posent.

S'agissant vraisemblablement d'une reconduction, le Conseil d'Etat peut-il nous faire part de ses motivations dans la reconduction de cet appel d'offres, notamment en s'appuyant sur un bilan et des données chiffrées de l'externalisation de ces prestations ?

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié des réponses à ces questions.